

Ordonnance souveraine n° 13.330 du 12 février 1998 rendant exécutoire le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et pacte international relatif aux droits civils et politiques

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	12 février 1998
Publication	Journal de Monaco du 20 février 1998 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Droits de l'Homme

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1998/02-12-13.330@1998.02.21>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au pacte international relatif aux droits civils et politiques, fait à New York le 16 décembre 1966, ayant été déposés le 28 août 1997 auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lesdits pactes sont entrés en vigueur pour Monaco le 28 novembre 1997.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Voir le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort rendu exécutoire par l'ordonnance n° 14.529 du 17 juillet 2000. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 20 février 1998
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/1998/Journal-7326>